

LE JOURNAL DE QUEBEC.

Paraissant les MARDIS et SAMEDIS, et s'imprimant par AUGUSTIN COTE & CIE., éditeurs-propriétaires. Le bureau du journal est au numéro 1, rue La Montagne, Haute-ville, où l'on s'abonne, et où toutes lettres, correspondances, doivent être adressées franches de port. Les agents chargés de recevoir des abonnements sont : à Montréal, M. LEPROTON, libraire, numéro 114, rue Notre-Dame; Trois-Rivières, M. le maître de Poste; Deschambault, M. PAGE, menuisier; Saint-Pierre-de-Beccquets, M. le maître de Poste; Sainte-Geneviève-de-Batiscan, M. AL. FILLEAU, notaire; L'Assommoir, M. le maître de Poste; Sainte-Marie (Beauce), M. le maître de Poste; Saint-Gervais, M. CHS. VAILLANCOURT; Saint-Thomas, M. Eucher DION; L'Islet, M. JOSEPH FAFARD; Saint-Jean-Port-Joli, M. le lieutenant-colonel FRASER; Sainte-Anne la Pocatière, M. le maître de Poste; Rivière-Quelle, M. THOS CHAPUIS, notaire; Saint-Pascal, M. le docteur DESCHENE; Malbaie, M. AL. TREMBLAY; Isle-Verte, M. le maître de Poste; Rimouski, M. le maître de Poste; Kamouraska, M. le maître de Poste.

Le Journal se publiera TROIS FOIS PAR SEMAINE à partir du premier mai prochain.

QUEBEC, 18 AVRIL, 1843.

Le *Morning Courier* nous dit qu'il n'y a pas de contradiction dans ses interrogatoires au *Kingston Chronicle*, parce que le gouvernement britannique et les Anglo-Saxons du Bas-Canada sont deux choses bien différentes. Sous le point de vue du fait le *Courier* a raison; mais il n'a pas raison de le dire. Mais si le parlement anglais a donné un principe de gouvernement tel que le voulait ceux que l'on appelle les Anglo-Saxons, s'ils ont poussé (par la bouche de leurs organes) des cris d'une joie quelquefois brutale et cruelle, à la pensée que ce gouvernement tant désiré leur donnerait à la fin ce qu'ils convoitaient depuis si longtemps, n'est-il pas vrai que le gouvernement d'Angleterre et le parti que représente le *Courier* sont une même chose, sous le point de vue du principe, et se reproduisent par la même expression ?

Le *Morning Courier* nous dira lui qu'il n'a jamais voulu la suprématie anglaise dans le pays, et qu'il n'a désiré que le bien-être de tous. Nous ne pouvons pas dire quelle a été l'expression de la foi politique du *Courier* par le passé; nous ne le savions pas particulièrement alors. Mais nous lui répondrons de cette manière : Ou vous représentez un parti quelconque, ou vous représentez une simple opinion individuelle. Nous ne doutons pas que vous représentez un parti. Mais le parti que vous représentez est-il le même que représentent les autres organes de la presse conservatrice dans le pays ? Si vous êtes tous l'expression d'un même parti vous avez voulu la suprématie Anglo-Saxonne, car le *Herald* et d'autres l'ont voulu cette suprématie et l'ont proclamée d'une manière insolente, injuste aux hommes d'origine française de ce pays. Nous ne faisons pas allusion à la couleur du style, du langage; car le *Courier* que nous sachions, s'est toujours distingué par un langage plus modéré, plus réfléchi que celui des autres organes du même parti. Nous ne parlons que du principe, le style n'est que l'habillement. Si le *Courier* nous dit qu'il est l'expression du principe politique défendu par le reste de la presse conservatrice du pays, il a voulu la suprématie Anglo-Saxonne dans le pays; mais si tous ces journaux ne sont pas l'expression d'un même principe, quel est celui d'entre eux qui représente les hommes d'origine anglaise dans le Bas-Canada ? Nous irons plus loin encore, et nous dirons que, dans l'état actuel des choses et dans la disposition des esprits depuis, et encore plus avant la passation de l'acte d'union, le *Courier* n'a pas pu vouloir ce qu'il appelle le bien-être de tous, sans vouloir la suprématie du parti qu'il représente. Nous allons nous expliquer. Tous n'entendent pas le bonheur de la même manière. Ce qui fait le bonheur de l'un fait souvent le malheur de l'autre, et n'est heureux que qui se croit heureux. Or, les Anglo-Saxons ou mieux les conservateurs voulaient pour leur bien-être, un ordre de choses que répudiaient comme malheureux, comme funeste les Franco-Canadiens. Les conservateurs ne pouvaient donc vouloir cet ordre de choses sans vouloir la suprématie. Il n'y aura que quand tous les hommes de toutes les origines et de toutes les croyances politiques se seront unis dans un même principe, et qu'ils se seront assez modifiés les uns les autres pour former un tout homogène, que l'on obtiendra ce que le *Courier* appelle le bien-être de tous. Quand viendra cet âge d'or ? A Dieu le secret ! Le passé, comme on le voit chaque jour, est un fardeau qui pèse d'un poids immense sur les épaules de l'avenir. Mais espérons car l'espérance c'est la vie sociale comme la vie individuelle.

Mais qu'a donc à se plaindre la presse conservatrice du gouvernement de sir Charles Bagot ? Il n'y a encore rien eu de fait. La maladie de cet homme équitable a paralysé toute son action gouvernementale, et nécessairement le ministère s'est trouvé aussi paralysé par cet obstacle même. Tout ce qu'il a pu faire s'est réduit à quelques nominations, et ces nominations n'ont pas pu être injurieuses aux Anglo-Saxons, car ils ont encore jusqu'ici la plus grande part aux places et au lucre. Ainsi leur opposition porte à faux. Quand à nous, depuis notre entrée dans la carrière politique, nous n'avons point stigmatisé une origine, un homme quelconque, nous détestons souverainement ce mode d'action qui n'a point sa base sur la raison et la justice. Nous n'en voulons qu'aux principes, car Dieu n'a pas donné un droit de plus à un parce qu'il aura eu le bonheur de prendre naissance sur un sol privilégié. Tous les hommes sont égaux et ont des droits égaux à la justice et au bien-être, pourvu que ce bien-être individuel ne nuise pas au bien-être de la société, car on ne peut pas vouloir que son bien-être soit préjudiciable au bien-être de ses semblables; et Dieu a tellement bien arrangé les choses que, toutes proportions bien gardées, ce qui fait le bonheur des uns ne peut pas faire le malheur des autres.

L'on doit attendre avec anxiété ce que va nous apprendre la prochaine malle d'Europe sur la grande question qui occupe et qui concerne les trois plus grandes puissances maritimes du monde, nous voulons dire la question du droit de visite. Est-ce une nouvelle de paix, est-ce la nouvelle d'une guerre désastreuse et pour ainsi dire universelle ? Nous n'en savons rien. Cependant nous devons espérer que la diplomatie fera tout ce travail difficile, et que le sang

des hommes, qui coulerait abondamment, sera épargné. Les Etats-Unis, comme on le sait, se sont refusés au droit de visite et au droit de recherche, qui dans le fond, sont une seule et même chose, avec la différence du plus au moins. Le démenti énergique du président Tyler à sir Robert Peel aura créé une grande et triste sensation en Angleterre et un grand embarras dans la diplomatie britannique, embarras qui doit s'accroître davantage par l'opposition de la chambre française au ministère Guizot, en apparence sur la question des fonds secrets, mais dans la réalité sur la question du droit de visite qui a blessé la susceptibilité nationale française. Des journaux favorables au ministère Guizot, parce qu'ils le croient nécessaire, dans l'état précaire des choses, au bonheur de la France et au maintien de l'équilibre européen, entretiennent des craintes sur son existence en danger. M. Webster qui est et doit être, dans cette question, l'expression du cabinet américain, dans sa lutte épistolaire avec le général Cass, où il a peut-être dépassé les limites diplomatiques et officielles, a fait assez comprendre que le gouvernement fédéral ne s'est pas mis dans cette alternative de guerre et de paix vis-à-vis de l'Angleterre par une susceptibilité blessée et par un orgueil de circonstance. Telle a toujours été la pensée des Etats-Unis.

Cependant si M. Guizot restait au pouvoir, il n'y aurait pas à craindre pour la guerre pour plus d'une raison.

SIEGE DU GOUVERNEMENT.—Il y a lieu de croire que l'annonce "autorisée" du *Herald* est prématurée, bien que nous pensions encore que Montréal sera le siège futur du gouvernement. La maison du juge Reid n'a pas été louée pour servir de logement à Son Excellence, comme notre confrère l'affirme.—*Morning Courier*.

Le correspondant de Kingston de la *Gazette de Montréal* lui écrit, en date du 12 avril :

"Sir Charles Metcalfe a dit, aujourd'hui, à une députation de quelques-uns de nos principaux citoyens, que le gouvernement provincial n'avait rien à faire avec la question du siège du gouvernement, que c'était là une prérogative de la couronne, et qu'il n'avait point d'instructions pour transférer ailleurs le gouvernement."

PROGRES DU RAPPEL DE L'UNION IRLANDAISE.—Un journal anglais, l'*Atlas* du 25 février disait que M. O'Connell semblait n'avoir pas autant de confiance dans le succès du rappel de l'union, comme par le passé, et la raison qu'il donnait à l'appui de cette assertion était que M. O'Connell avait d'abord dit qu'il présenterait à ce sujet une motion à la corporation de Dublin, et qu'il avait laissé passer le temps marqué sans en rien faire. Mais M. O'Connell a donné un démenti à cette assertion, en présentant la semaine suivante la motion en question, et en l'emportant par une majorité de 3 contre 1. Cet homme de génie et de courage plus qu'humain, ne terminera qu'avec la vie son travail incessant, ou associera sa verte vieillesse sur les lauriers de sa victoire.

C'est demain soir, au théâtre royal, que doit avoir lieu la fête des artisans. Nous n'avons point encore eu de fête de ce genre dans ce pays. Le programme des "artisans" est des plus séduisants, et nul ne pourra dispenser ailleurs son argent plus utilement et plus agréablement; car, comme chez l'homme, il y a union de deux substances, l'âme et le corps, de même dans cette fête, pour satisfaire à ces deux substances composantes de l'homme, on a eu soin de réunir l'intelligence à la matière, et comme chez l'homme l'âme doit être préférée au corps, on a aussi plus pensé à instruire les spectateurs qu'à satisfaire leur appétit.

M. Théophile Hamel, comme on le verra dans nos colonnes d'avertissements, doit prochainement partir pour l'Europe, et offre d'accepter des commandes de tableaux de tout genre pour les exécuter sur la terre classique des arts. M. Hamel doit passer par la France, le pays des grands artistes et des grands modèles, et de là se rendre dans la ville-reine, où la puissance des empereurs et l'orgueil du peuple-roi ont rassemblé toutes les richesses artistiques de l'antiquité, pour en faire un des plus beaux diamants de la tiare pontificale, qui est l'expression de l'unité et de la puissance du catholicisme. Rome est la patrie de Raphaël et de Michel-Ange, deux des plus belles illustrations modernes. Nous devons avoir confiance que notre jeune artiste, après s'être réchauffé deux ou plusieurs années aux rayons ardents de ces sublimes génies, viendra donner un nouvel honneur à sa patrie.

On lit dans le *Propagateur Catholique* (N. O.) :

Nous avons déjà prévus les catholiques que des comités avaient été formés et des souscriptions ouvertes pour secourir les victimes survivantes du tremblement de terre qui a détruit la Pointe-à-Pitre. Les Français qui habitent la Nouvelle-Orléans ne pouvaient manquer de prendre une part éminente dans une œuvre qui leur offre un double objet d'humanité et de patriotisme. Les deux Sociétés Françaises de Bienfaisance avaient convoqué à cet effet une assemblée générale à laquelle étaient invités tous les citoyens et habitants de la Nouvelle-Orléans. Cette réunion annoncée d'abord pour lundi dernier, 20 mars, et remise pour cause impérieuse au lendemain, a dû encore, à raison du temps,

être différée jusqu'à jeudi. Quoique remise ainsi deux fois, la réunion n'en a pas été moins nombreuse. A sept heures du soir, la salle de la Bourse Saint-Louis était remplie; toutes les galeries étaient occupées par un grand nombre de dames qui étaient venues témoigner par leur présence, de la sympathie que le malheur inspire toujours à leur sexe généreux et compatissant. Les acclamations de l'assemblée ont appelé au fauteuil, M. Roger, nommé par le roi des Français pour remplir la place de consul de France à la Nouvelle-Orléans, et arrivé à son poste depuis quelques mois seulement. M. Roger ne pouvait avoir une plus belle occasion de débiter dans l'exercice de ses fonctions parmi nous; cette occasion, il l'a parfaitement saisie, et sa conduite dans cette affaire garantit à ses compatriotes un défenseur éclairé et zélé de leurs intérêts. Plusieurs membres distingués, appelés parmi les créoles et dans la population française, siégeaient comme vice-présidents et comme secrétaires. Le consul a ouvert la séance par un discours très-remarquable, où il a exprimé d'une manière vive et éloquente l'objet et le but de l'assemblée. Nous avons été privé d'entendre ce discours, mais lorsque nous sommes arrivés dans la salle l'auditoire était encore sous l'impression de ses paroles énergiques.

M. B. Marigny, a pris ensuite la parole et a ému son auditoire par une pathétique peinture de la catastrophe, et par de généreux sentiments chaleureusement exprimés, et profondément empreints d'esprit religieux. Après ce discours, M. P. Soulé a fait entendre sa voix puissante, et toujours accueillie avec tant d'enthousiasme. Sa parole riche, féconde, pittoresque et expressive s'est toujours maintenue à la hauteur de son sujet qu'il a traité avec la supériorité ordinaire. Appelé à la tribune après M. Soulé, M. l'abbé Perché, dans une allocution courte et simple a fait un appel à la charité chrétienne en faveur des victimes de ce déplorable événement. Enfin M. Robert Preaux, créole de la Guadeloupe, a déploré avec une douleur vivement exprimée, l'infortune de sa terre natale, et la perte de compatriotes et d'amis qui lui étaient chers. Fesant un éloquent tableau du dévouement manifesté dans cette occasion par le clergé catholique de la Guadeloupe, il a invité les membres de l'assemblée à participer à ce dévouement en coopérant à l'œuvre de charité qui les réunissait. L'orateur a sur par la chaleur de son langage communiqué à son auditoire la profonde émotion qu'il éprouvait. Les applaudissements qui ont accueilli les orateurs toutes les fois qu'ils ont fait entendre le langage du cœur, et fait appel à la générosité de l'assemblée, prouve combien la charité est populaire parmi les Louisianais, et naturelle aux cœurs Français.

Une assemblée spéciale du conseil de ville aura lieu jeudi à 7 heures du soir, pour délibérer sur un projet de règlement ayant pour but d'amender le règlement actuel du département du feu.

Le 18e rapport du comité de police, le 20e rapport du comité du feu, le 19e rapport du comité de police, seront pris en considération.

NOUVELLES DIVERSES.

Deux vaisseaux viennent de paraître. L'un est dans le bassin de Québec et l'autre n'a pas encore détourné la Pointe-Lévi. On a d'abord cru que c'étaient des vaisseaux naufragés que l'on attend d'en bas d'un jour à l'autre; mais il paraît bien certain maintenant que ces bâtiments viennent d'Europe. Comme le pont de la Pointe-Lévi n'est pas parti, ces bâtiments ne pourront trouver d'azile qu'aux quais de MM. Taylor et McKenzie. On vient de nous dire que l'un de ces deux bâtiments est le *New Great Britain*, capitaine Swinburn, de Londres, ayant une cargaison générale pour Montréal.

—La cour d'appel doit commencer le 20 du courant; mais on craint que le juge en chef Vallières ne s'y trouve pas à cause de l'état affaibli de sa santé.

—Il paraît que quelques pierres ont tombé du cap en face du Cul-de-Sac, et sur une maison inoccupée. Il n'y a pas eu grand dommage de fait; mais cet ébouli a eu l'effet de jeter l'alarme parmi les occupants des maisons voisines.

—Ce matin un homme a failli se noyer en traversant le pont de glace devant Québec, et avec lui un autre qui voulait lui porter secours. On est parvenu heureusement à les tirer de l'eau tous les deux. Dans le même temps un cheval calait à une petite distance, et l'on a pu aussi le sauver, mais non sans beaucoup de peine.

—Les mêmes officiers de santé que l'année dernière sont continués cette année au port de Québec, savoir le docteur Parant médecin inspecteur, le docteur Nault assistant-inspecteur, et le docteur G. M. Douglas surintendant médical à la Grosse-Île.

—Samedi après-midi, la famille de Séverin Girard, faubourg Saint-Louis, a failli devenir victime d'un empoisonnement causé en apparence par du thé. Peu de temps après le dîner, qui avait consisté en café, pain et thé, sur sept personnes qui y avaient pris part, cinq, savoir le mari, la femme, deux enfants et le père de la femme (nommé Dumas), ont été atteints presque en même temps de violentes douleurs dans l'estomac avec vomissement. Ceux qui avaient pris le plus de thé ont été les plus malades. De prompts secours leur ont été administrés par les docteurs Nault et Sewell, et nous apprenons qu'aujourd'hui on les considère comme hors de danger.—*Canadien*.

Plusieurs personnes se sont plaint du thé colporté par cet homme, et l'on doit prendre des précautions pour que telle chose n'arrive plus.

Voici l'adresse à sir Charles Bagot, adoptée à la grande assemblée de Montréal du 11 :

"A Son Excellence le Très-Honorable sir Charles Bagot, etc., etc., etc."

"Les citoyens de la ville de Montréal, en voyant votre Excellence, par suite du triste état de sa santé, dans la nécessité de laisser les rênes de l'administration du gouvernement de la province, croiraient ne pas remplir leur devoir de sujets comme de citoyens, s'ils ne priaient pas votre Excellence de leur permettre de lui témoigner le profond regret qu'ils en ressentent."

"Ils croient aussi devoir prendre la liberté de témoigner de nouveau leur approbation d'une conduite marquée, pendant la trop courte durée de l'administration de votre Excellence, au coin de l'impartialité comme de la justice, et dont la reconnaissance a gravé, dans le cœur des habitants de cette province, un souvenir ineffaçable."

On lit dans l'Aurore :

Les torys n'ayant pas eu le courage de se fondre dans la masse du marché Sainte-Anne, ont mieux aimé essayer de préparer une adresse qu'ils font colporter par la ville pour y faire apposer autant de signatures que possible; cette adresse est une de félicitation à sir Charles Metcalfe seulement; ils ne peuvent pardonner à sir Charles Bagot d'avoir donné un commencement de justice aux Canadiens, eux qui étaient courus au devant de lui pour nous fermer le passage comme toujours et se donner un air de loyauté exclusive pour mieux en faire leur instrument. Mais le temps est passé où la faction pouvait se flatter de jeter de la poudre aux yeux, et elle aura beau montrer de la mauvaise humeur aujourd'hui, elle ne recueillera que ce qu'elle aura semé, une moisson de larmes et de gémissements.

On lit dans les Mélanges Religieux.

Dans les townships de l'Est un prédicant et ses disciples anxieux ont obsédé une pauvre famille catholique, et lui ont offert des secours dans son indigence, à la condition qu'elle abjurerait sa religion. Ils ont promis en outre de se charger de l'éducation de plusieurs enfants de cette famille nombreuse, au prix de l'apostasie demandée. Jusqu'ici ces catholiques ont résisté à la séduction, et repoussé toutes les offres. N'est-il pas honteux pour des gens qui se disent chrétiens de spéculer ainsi sur la misère et la détresse de quelques-uns de nos frères; de mettre à prix l'apostasie, et de vendre la commensuration et la pitié à ce taux sacrilège? N'avons-nous pas toutes les raisons du monde de stigmatiser le commerce des consciences que font certains propagandistes, de démasquer les indignes manœuvres de ces colporteurs de fausses religions; d'attacher au pilori de l'opinion publique les fanatiques qui ne savent plus se tenir dans les bornes de la pudeur, la raison, la justice et la charité prescrite? N'avons-nous pas toutes les raisons du monde de flageller sévèrement ceux d'entre eux qui viennent afficher sous nos yeux leurs absurdités et impudentes menées; qui traînent dans la boue des rues et des marchés les noms et les choses les plus respectables; qui usurpent le nom de notre évêque pour introduire dans les habitations paisibles leurs calomnies et leurs sarments de discorde? N'avons-nous pas toutes les raisons du monde de crier haut et de frapper fort quand ils passent toute mesure dans l'attaque; quand ils viennent d'eux-mêmes se placer sous nos coups et les provoquer par des bravades et des clameurs insensées; quand ils font parade sur nos marchés d'une prétendue religion dont ils mettent les échantillons jusque dans la main de nos concitoyens catholiques; quand des apôtres en jupons affermissent dans les journaux leurs banquets propagandistes ou s'organisent des croisades contre notre foi que l'on traite d'idolâtrie? Non, dira-t-on. Il vaut mieux en rire et s'en moquer. Aussi rions nous de ce qu'offre de temps en temps de burlesque et de trivialement comique cette propagande anti-catholique; et nous n'invoquons pas d'autre excuse pour les moqueries dont nous avons quelquefois poursuivi ces évangélistes. Le ridicule est dans certaines circonstances, vis-à-vis certains adversaires la seule arme possible; ce n'est pas à coups de canons qu'on chasse les baladins qui embarrassent de leurs tréteaux la voie publique, c'est à coups de marotte, c'est en les livrant à la risée publique. D'ailleurs tout le monde ne saurait comprendre les arguments dans la controverse palvère les prétentions de ces apprentis sectaires: le ridicule dont ils se couvrent est compris de tout le monde. Oai, on est obligé de rire et de siffler quand Luther se fait arlequin; ce n'est pas notre faute à nous si ces gens-là ne peuvent être pris au sérieux. Tout le monde serait contraint de siffler si on évangélisait avec des madrigaux et des vanteries: ils ont fait pis que cela, ils ont fait un christianisme énigmatique et des religions à leur taille; et ainsi affublés ils ont joué le rôle de convertisseurs. Vis-à-vis des protestants sérieux, paisibles et de bonne foi, nous saurons garder la paix, nous aurons les égards que la convenance et la charité réclament. Qu'ils prêchent dans leurs églises, qu'ils enseignent à leurs co-religionnaires les doctrines qu'ils voudront; qu'ils laissent en repos les catholiques qui ne leur demandent rien; jamais non plus ils n'entendront parler de nous. Mais à ces coureurs de campagnes et de carrefours, à ces fanatiques qui ne vivent que de scandales, nous donnerons la satisfaction qu'ils viennent nous demander: ils se posent en inspirés et en raisonnables, ils se couvrent du manteau d'apôtres, pour mieux séduire les faibles; nous souleverons ce manteau, et nous ferons voir à la foule curieuse la casaque du charlatan, nous ouvrirons leurs livres et nous y montrerons le calcul du spéculateur et du marchand. Si on les chasse, si on les honnit, ce ne sera pas notre faute. De discussions, point; de controverse, point. Ils ne nous persuaderont pas, et nous n'avons pas non plus la prétention de les convertir. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre; pour qui fait métier de sectaire les raisonnements sont inutiles. La religion catholique poursuit le cours de ses conquêtes au milieu de nous sans le secours de la discussion avec les prédicants: ils le savent aussi parfaitement que nous. Son évidence, sa perpétuité, l'unité de ses doctrines, sa sainteté, sa puissance, son autorité divine sont pour ses adversaires de bonne foi le plus

puissant des syllogismes. Nous laissons à nos frères réformés la tâche de le mieux comprendre de jour en jour, et de se réformer enfin sur ce grand modèle.

Au moment où nous écrivons ces lignes on nous apprend qu'un ministre presbytérien de cette ville vient d'offrir cinq piastres à un domestique canadien pour l'engager à renoncer à sa foi. Nous pourrions nommer le séducteur et sa victime. Devons nous taire de semblables faits? Ne devons nous pas nous élever avec tout le zèle et toute la puissance que Dieu a mise dans notre âme contre ce trafic incessant des consciences? Vous êtes donc bien pauvres en fait de croyance, si vous ne pouvez les imposer qu'à prix d'argent. Qu'est-ce donc qu'une foi qui se vend et s'achète comme un habit? Encore une fois sommes-nous cause si ces individus provoquent l'indignation ou le ridicule? Qu'ils imitent les plus sages et aussi les plus puissants d'entre leurs frères, qu'ils s'occupent à faire estimer par leurs mœurs, leur prudence, leur tolérance et leur charité la religion qu'ils prêchent; elle y gagnera et eux aussi. Nous sommes sûrs de nous accorder en cela avec les protestants plus respectables.

Nous engageons encore une fois nos lecteurs de la campagne à méditer les conseils que donne "Un Neveu" aux agriculteurs; le Neveu mêle d'excellentes leçons de morale à des leçons excellentes de culture. Ce n'est pas par forme que nous revenons sur ce sujet. Nous en parlons et nous en parlerons encore, parce que nous avons la conviction profonde que ce qu'il dit est basé sur l'expérience et sur la raison. Nous conseillons au Neveu de continuer son travail méritoire et de combler un vide, dans notre publication, que, outre que nous n'en avons pas le temps, nous sommes impuissants à remplir. Qu'on se rappelle que la culture de la terre est honorable, et que Cincinnatus laissa sa robe de laboureur pour aller, à la tête des légions romaines, sauver sa patrie pressée de toutes parts par l'ennemi. Cincinnatus était le premier citoyen d'un grand pays, et cependant, aussitôt qu'il eût donné la victoire à sa patrie, il alla plein de joie reprendre les mancherons de sa charrue.

Nous regrettons d'apprendre que le juge en chef Vallières de Saint-Réal, est indisposé de manière à faire craindre qu'il ne soit enlevé d'au milieu de ses compatriotes.—*Minerve.*

—Nous apprenons avec plaisir qu'un nouveau bateau à vapeur destiné pour la navigation de la rivière Chambly, est maintenant prêt et sera lancé du chantier du capitaine D. Vaughan, à Sorel, aussitôt après la débâcle. Ce bateau est bâti par le capitaine Saint Louis, en société avec M. Molson et est calculé pour ne tirer que 30 pouces d'eau avec ses engins et voyagera sans difficulté dans les eaux les plus basses du Richelieu, en toute saison. On nous informe aussi que le capitaine Saint Louis se propose d'annoncer quelques jours d'avance, à ses amis de Chambly, le jour fixé pour lancer ce bateau et un navire qui doit aussi être lancé le même jour et à la même place. Le *Britannia* se rendra avant le lancer, jusqu'à Saint-Charles, pour prendre les personnes qui désireraient se rendre à Sorel pour jouir de ce spectacle.—*Idem.*

Nous n'avons rien d'ailleurs de bien important à offrir à nos lecteurs. Des bruits circulent que le siège du gouvernement doit être transporté à Montréal, mais il n'y a rien d'officiel dans ce rapport, quelques journaux du Haut-Canada l'ont même contredit. Cette grande question sera sans doute décidée prochainement.—*Idem.*

CONNAISSANCES UTILES.

(Extraits du vieux livre de mon oncle)

M. le rédacteur,

Sur la page 23e du vieux livre précité, j'ai rencontré un long écrit ou le vieil oncle avait rendu compte d'un long discours qui lui avait été fait sur la nécessité de labourer deux fois la terre. Regardant ce passage comme inutile je n'en voulus rien extraire. Or il advint ces jours derniers qu'en étudiant les pages jannies du vieux livre pour glaner quelque chose qui pût intéresser vos lecteurs, je lus sur la page 293 les lignes qui suivent :

"21 septembre.—J'ai essayé ce jour à labourer le champ dont on avait enlevé une récolte de blé; j'ai voulu labourer le chaume afin d'étouffer les mauvaises herbes et de mettre à profit les conseils qu'on m'avait donné l'an dernier au sujet d'un labour fait de bonne heure en septembre et auquel on devait en joindre un second en octobre ou en novembre....."

Page 297....." 16 octobre,.... j'ai labouré aujourd'hui pour la seconde fois, bien misérablement, le champ que j'avais ensemencé ce printemps.—j'ai fait un pauvre ouvrage: je demeure convaincu qu'un seul labour donné à l'automne dans une terre bien préparée vaut mieux que les deux labours qu'on voudrait y faire, que la quantité d'eau qui tombe en cette saison délaie trop la terre et l'abat de telle sorte qu'on ne distingue presque plus dans mon champ les sillons ni les raies,—j'aurai de la difficulté à faire des rigoles et des égoûts. Ce printemps la quantité de neige qui va fondre dans mon champ lui donnera une apparence encore plus pitoyable. Cette eau provenant de la fonte des neiges et de la pluie lave trop nos sillons, rend la terre trop visqueuse. J'ai appris que des Européens qui avaient aimé notre mode de culture avaient fini par l'adopter ayant aperçu que leur façon de cultiver ne pouvait s'adopter à notre climat ni au sol de nos campagnes....."

Mes enfants ont reçu une bonne éducation; j'ai pu procurer à chacun d'eux un établissement honnête; 3 de mes fils se sont engagés dans des professions.... les frais de leurs études classiques et professionnelles, celles de leur établissement m'ont entraîné dans de grandes dépenses et je jouis encore toutefois d'une honnête aisance,—mais, les richesses nécessaires à de si grandes dépenses, connaissez-vous à quelle source bienfaisante je les ai pué-

Celui qui met entre les mains de ses enfants les sommes rondes dont ils sont si avides, les accoutume à la dissipation et à des dépenses qui absorberont leurs revenus s'il ne leur donne quelque leçon qui leur rappelle ce qu'elles lui ont coûté. Apprenez à votre enfant l'origine de votre fortune et il fera un bon usage de celle que vous lui léguerez. Si vous avez honte dans votre prospérité de lui exposer les peines, les fatigues, les dégoûts que vous avez éprouvés, il annéantira bientôt le fruit de vos épargnes.

Le cultivateur pauvre ne doit pas non plus cacher à ses enfants les causes de sa misère. C'est à l'exemple du nauonnier qui s'est instruit par son expérience, qu'il doit faire connaître à ses enfants quelles spéculations lui ont été funestes. Que ses succès leur apprennent ce qu'ils doivent tenter et que ses fautes leur fassent connaître ce qu'ils doivent éviter.

Je crois avec peine cet homme, qui a reçu seul le patrimoine de ses pères, qui suffit à peine à sa subsistance et à celle de sa famille, qui voit grandir auprès de lui 5 ou 6 enfants qui devront partager cette terre qui ne peut suffire qu'à un seul. Le pauvre homme vit sans inquiétude en nourrissant des enfants qui par sa faute seront misérables s'ils n'acquièrent par eux-mêmes une industrie qui leur procure un établissement que l'inactivité de leur père leur refuse.

L'agriculteur qui s'accoutume de bonne heure à faire faire ce qu'il devrait faire chez lui et par lui-même, verra bientôt arriver le temps où il n'aura plus rien à faire pour lui-même.

Un enfant que ses parents ont accoutumé jeune à une vie occupée, deviendra industriel quand même une nature ingrate lui aurait refusé ce qu'on appelle du talent.

Chaque homme a un talent qui lui est propre. Le grand secret pour un père est de le découvrir de bonne heure et de l'exploiter.

UN NEVEU.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

En parlant aux cultivateurs je veux écrire dans un style qui me fasse bien comprendre, messieurs les agromomes instruits suppléeront à mon incapacité; et mon désir d'être utile les décidera à me pardonner de ne pouvoir m'exprimer convenablement dans leur langage. Au reste je désire être compris et je n'ai pas la pensée d'écrire seulement pour plaire. Je sais que ceux de la campagne en faveur desquels je glane quelques extraits du vieux livre de mon oncle ne sont pas des érudits. Je tâche de rendre la pensée du vieux campagnard avec les mêmes expressions qu'il a employées en consultant ses notes dans ce que nous avons longtemps appelé son vieux bouquin. Le langage du vieillard est simple et généralement précis, quelquefois néanmoins son expression est gênée, sans être un savant renforcé, on voit que le père possédait une éducation au-dessus de celle que reçoivent ordinairement ceux de sa classe. Il était assez instruit, paraissait avoir beaucoup d'expérience et avoir bien fait ses observations. On le voit animé du désir de voir ses neveux profiter de ses essais. C'est pour concourir à ses vues, pour secourir ses intentions, et rendre ses travaux et ses conseils profitables au plus grand nombre, que je m'impose la tâche de faire la revue de son vieux grimoire. Le vieux livre de mon oncle contient aussi des anecdotes, des petits incidents de famille, etc., des narrations d'événements qui intéressaient sa paroisse—je me propose d'en faire de copieux extraits que je transcris toujours presque textuellement, lorsque le texte est précis—on pardonnera les longueurs, les redites du père; car on se rappellera que la vieillesse aime à conter. On me pardonnera aussi cet exposé qui aurait dû être mis en tête des extraits déjà publiés; mais j'étais loin de présumer qu'on aurait accueilli ces extraits du vieux livre avec autant d'indulgence qu'on a bien voulu le faire. Bien souvent les avis donnés dans ces extraits aux agriculteurs seront avantageux et utiles à d'autres cultivateurs, voilà pourquoi ils ne doivent pas être lus exclusivement par les cultivateurs seuls, voilà pourquoi je dois, monsieur le rédacteur, réclamer votre bienveillance et prier tous vos lecteurs en général de me continuer leur indulgence.

UN NEVEU.

M. le rédacteur,

Je crois vous faire chose agréable en vous faisant part de l'allocation suivante qu'un père adressait à son fils, en ma présence.—Plusieurs en lisant ce résumé que je vous trace en pourront profiter.

... Vous ne voulez donc pas me lire la gazette, c'est néanmoins plutôt votre intérêt que le mien que je cherche en vous en conseillant la lecture.... C'est dans ce journal, mon fils, que vous trouverez tous les événements qui occupent à ce moment les hommes de tous les pays, toutes les améliorations que subissent les diverses sociétés qu'on appelle nations, et plus en particulier vous trouverez en détail tout ce qu'on fait pour votre pays. C'est là que vous trouverez quelle loi on projette pour votre intérêt, là vous apprendrez les modifications qu'elles vont subir ou celles qu'elles devraient éprouver pour votre plus grande liberté. Là vous trouverez quel article de commerce, quel objet d'industrie a le plus grand cours; vous y connaîtrez quels hommes s'occupent de votre bien-être et jusqu'à quel point ils s'en occupent; vous jugerez des mesures qu'on propose; vous en préviendrez ou en hâterez l'application selon que les suites devront vous en être avantageuses ou funestes. Les enfants en lisant un journal font des progrès rapides dans la lecture, se familiarisent avec la prononciation d'une foule de mots.... ils y étudient l'histoire, ils apprennent à juger des hommes et des choses, ils connaissent bientôt les richesses, les ressources, les mœurs et les coutumes des différentes nations de la terre. Parmi le grand nombre d'articles que contient un journal il en est quelques-uns qui instruisent et qui récréent. C'est le livre le moins cher qu'on puisse procurer à une famille parce qu'il tient lieu de plusieurs livres. C'est donc un argent bien employé que celui que je destine à l'achat d'une gazette. Et vous n'en voulez pas profiter? Vous ne voulez donc pas profiter des connaissances qu'elle vous fournit? C'est en lisant votre journal, mon cher, que vous trouverez à vous amuser à

la maison plutôt que d'aller traîner ailleurs votre ennui, plutôt que de n'avoir que des riens à parler, vous amusez et vous instruisez en même temps ceux avec lesquels vous conversez quand vous aurez tant appris par les gazettes. J'admets que certains journalistes y laissent percer des principes d'une moralité un peu équivoque, funestes pour la jeunesse, on y introduit des scènes d'assez mauvais aloi; mais j'ai eu soin d'éloigner ces feuilles de vos yeux, et j'ai toujours cherché à vous procurer celles qui contenaient les meilleurs renseignements sur votre profession, les plus pures leçons de morale, les notions les plus correctes sur les choses de notre époque, j'ai choisi ceux qui avaient le plus de pouvoir pour corriger vos étourderies, vos extravagances, et qui pouvaient former votre caractère convenablement à votre position. J'ai voulu, en vous procurant des gazettes, les avoir telles qu'elles pussent former votre cœur, orner votre esprit, et faire de vous un parfait citoyen, je veux dire un bon chrétien... Lisez donc les journaux...

UN AUDITEUR.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Angleterre.—Le fait suivant prouve que l'Eglise anglicane n'a pas perdu toutes ses vieilles traditions. Le dimanche, 29 janvier, l'église de Heanton-Punchardon (Devonshire) a été témoin d'un spectacle peu ordinaire. Une jeune demoiselle y a fait pénitence publique, conformément à l'arrêt rendu contre elle par la cour ecclésiastique.

Il s'agissait d'une plainte en diffamation sur un sujet d'assez peu d'importance. La plainte était portée par Mlle A. Prescott.

Toute la paroisse accourait pour voir la jeune pénitente, qui était agenouillée entre la porte et le tambour de l'église.

C'est avec beaucoup de peine que le ministre a maintenu l'ordre, tandis que la curiosité attirait la foule au dehors et au dedans du temple.

—Dernièrement lord et lady Doneraile ont été surpris, assistant à un sermon puseyiste prêché dans l'église de Doneraile par M. Somerville. Le prédicateur cherchait à prouver la nécessité de la confession auriculaire, l'utilité d'allumer des bougies dans l'église, de porter la croix sur les vêtements sacerdotaux, etc. Pendant le sermon il était vêtu d'un surplis blanc. L'impression produite par ces nouvelles doctrines a été telle que l'église s'est trouvée déserte plusieurs dimanches; mais les paroissiens y sont retournés peu à peu.

VARIÉTÉS.

Un monstre.—A Staten-Island, (New-York) une vache appartenant à M. Périne, a donné naissance à une génisse qui avait deux têtes tout à fait détachées l'une de l'autre, et parfaitement organisées; elle avait six pattes, et seulement une queue placée au milieu de l'échine. Ce phénomène n'a vécu que quelques heures.

Un crime odieux.—Un jeune enfant de huit à dix ans, neveu de M. Pedarré, professeur, jouait dans l'arrière-cour de la nouvelle maison à trois étages qui se trouve rue Saint-Charles, près de l'encoignure de celle du Canal, à la New-Orléans, lorsqu'un monstre à figure humaine, armé d'un couteau, vint l'attaquer. Le malheureux enfant chercha un refuge dans les privés de la maison; mais l'assassin l'y poursuivit, ouvrit la porte avec violence, saisit la pauvre victime qui était hors d'état de se défendre, et lui fit une horrible blessure au cou. A peine ce crime fut-il accompli que le meurtrier se sauva; et l'on n'avait pas encore pu le trouver hier dans la soirée. L'enfant, bien qu'il ait perdu beaucoup de sang et qu'il soit grièvement blessé, ne succombera pas, du moins on l'espère. On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu pousser un homme, quel qu'il soit, à une tentative d'assassinat sur un enfant faible et sans défense. La folie seule pourrait expliquer un pareil crime.—*Abeille.*

—Un astronome d'Allemagne annonce que la conjonction de Mars et Vénus, dont le premier est à une distance de 53 millions de lieues, du soleil, et le dernier de 25 millions de lieues, aura lieu dans le courant du prochain mois, dans le signe du Capricorne.

Christophe Colomb, compatriote de Napoléon.—On sait que le lieu précis de la naissance de Christophe Colomb était resté jusqu'à présent incertain. Gènes, Savone, Cogorato, Nervi, Zanarella et plusieurs autres villes se disputaient l'honneur d'avoir vu naître ce grand homme. M. Giulca, préfet de la Corse, en parcourant dernièrement les registres de la ville de Calvi, y a découvert l'acte de naissance de Christophe Colomb. L'île de la Corse se trouve ainsi avoir produit les deux plus grands noms que renferment les annales de l'histoire ancienne et moderne.

Parabole Allemande.—Un soir, Adam était assis au haut d'une colline sous un arbre, dans le délicieux Eden, et tenant son visage élevé, il regardait le ciel. En ce moment un séraphin s'approcha de lui, et il lui dit: Pourquoi regardes-tu ainsi le ciel d'un air pensif? Que te manque-t-il Adam? — Que pourrait-il me manquer, répondit le père du genre humain, ici dans ce séjour de paix? Mais mon œil contemple les étoiles qui brillent là haut; je voudrais avoir les ailes de l'aigle pour voler jusqu'à elles, et voir de près ces corps rayonnants.

Ces ailes, tu les as, répartit le séraphin; et il toucha Adam, et Adam s'endormit, et il rêva, et dans son rêve il lui semblait qu'il prenait son vol vers le ciel.

S'éveillant ensuite, il jeta les yeux autour de lui, et il fut surpris de se trouver couché sous un arbre, au haut de la colline. Alors le séraphin se présenta à lui et lui dit: A quoi penses-tu, Adam? Adam répondit et dit: Voici, j'étais au haut de la voûte du ciel, et j'étais parmi les étoiles; je volais autour d'Orion, des Pléiades et de la Couveuse; des mondes resplendissants, grands et magnifiques comme le soleil, passaient avec bruit devant moi. La voie blanche que tu vois là haut est un océan de lumière rempli de mondes éclatants, et au-dessus de cette océan de lumière il y en a un autre, puis encore un autre, et sur ces mondes éclatants habitent des êtres comme moi, qui prient le Seigneur et bénissent son nom. Séraphin! est-ce toi qui m'a conduit?

Cet arbre, répond le séraphin, n'a pas cessé de te couvrir de son feuillage, et ton corps est resté couché sur cette colline. Mais sache, ô Adam! qu'en toi habite un séraphin qui peut voler parmi ces mondes, et qui s'élève d'autant plus haut qu'il s'humilie, plus profondément pour adorer Jehovah. Fils de la poussière, honore célestement et veille sur lui, afin que jamais les voluptés ne paralysent son vol et ne l'enchaînent à la terre.

Le séraphin dit ces mots, et il disparut.

Nécrologie.—La Vendée vient de perdre un de ses nobles enfants. M. Auguste de la Béraudière a été enlevé subitement à sa famille, à ses nombreux amis, à ses anciens compagnons d'armes, à qui sa verte vieillesse faisait espérer qu'ils le conserveraient encore longtemps. Une apoplexie foudroyante l'a frappé, le 9 de ce mois, à Tours, chez son neveu, M. le vicomte de la Béraudière, où il se trouvait momentanément. Il était âgé de 69 ans.

M. Auguste de la Béraudière, après avoir combattu sous la bannière du prince de Condé et fait toutes les campagnes de l'émigration, passa à cette époque en Vendée et vint rejoindre d'Antichamp et Suzannet, dont il fut l'ami; il commanda les chasseurs de Stofflet, et ne posa les armes qu'à la pacification générale.

Elevé sous la restauration au grade de chef de bataillon, décoré de la croix de Saint-Louis, il vécut dans sa modeste retraite, au milieu de ses braves Vendéens, entouré de leur attachement et de leur vénération.

En 1815, M. de la Béraudière se retrouva des premiers sur ces anciens champs de bataille où de jeunes officiers brûlaient de se signaler sous les yeux des vieux Vendéens. Il était à côté du jeune Ludovic de Charette, lorsque celui-ci tombait glorieusement au combat d'Aizenay. Madame la duchesse de Berri, dans son ordre pour la prise d'armes du 4 juin 1832, avait dit: "J'appelle à moi tous les gens de cœur." M. de la Béraudière, à la tête d'un millier d'hommes qu'il avait réunis, soutint deux combats. Bon, mais humain et généreux, il combla de bons traitements les prisonniers tombés entre ses mains. Condamné à mort comme contumace pour cette prise d'armes, il laissa écouler près de cinq années avant de se présenter devant ses juges, ce qu'il fit enfin à Orléans, en 1837. Déclaré non coupable, il fut rendu à ses pauvres, qui le pleurent aujourd'hui.

Il y avait dans l'âme de cet homme, du Lescure et du Bonchamps, c'est-à-dire qu'il vivait en chrétien. Il ne se contentait pas d'être toujours prêt à répondre à la voix de l'honneur; il voulait pouvoir répondre aussi quand il serait appelé devant Dieu. Quelque prompt qu'ait été la mort, elle ne l'aura pas surpris: *Vocabis me et ego respondebo tibi.*

Exécution à Madrid.—On mande de Madrid, le 10 février:

"Ce matin on a exécuté dans notre capitale un des plus féroces assassins qui aient jamais épouventé l'Espagne. Cet individu, nommé Juan Martin, et à peine âgé de trente ans, était le chef d'une bande de brigands qui, pendant bien des années, fut la terreur de la province Tolède. Les meurtres dont il a été convaincu sont au nombre de trente; mais il est probable qu'il en a commis beaucoup d'autres, lorsqu'on prend en considération qu'il n'a avoué aucun de ses crimes, et qu'il a été avéré dans l'instruction qu'il a assassiné de sa main quatorze personnes en un seul jour, et dans le but de les dévaliser.

"Voici un exemple de la férocité de ce monstre: l'année dernière, dans le mois d'août, lui et quelques uns de sa bande arrêtèrent, sur une route de la province de Tolède, un habitant de la ville de ce nom, et le transportèrent dans les montagnes voisines; là, ils exigèrent de lui une rançon de 3,000 piastres (15,000 fr.), et, comme il n'avait que peu d'argent sur lui, ils le forcèrent à écrire à sa femme une lettre où il l'invitait à remettre cette somme au porteur. Puis, Martin le fit enfermer dans une cave, où il le laissa pendant quarante-huit heures sans nourriture.

"Le troisième jour, de grand matin, la réponse était arrivée que la femme du malheureux Tolédan n'avait pu payer que 150 piastres (750 fr.) sur les 3,000 qui étaient demandées. Martin fit sortir son captif et lui brûla les chairs avec un fer rouge; ensuite il l'enterra jusqu'au cou, et laissa sa tête exposée aux ardents rayons du soleil. Non content de ce supplice, il lui fit encore subir celui de Tantale; car chaque fois que le malheureux, qui était dévoré d'une ardente soif, demandait à boire, il faisait approcher de sa bouche un verre d'eau fraîche, mais le retirait aussitôt.

"Après avoir martyrisé cet homme ainsi pendant huit heures entières, il lui arracha les dents une à une avec des tenailles, et pendant cette nouvelle torture le malheureux Tolédan expira. La sanguinaire férocité de Juan Martin ne s'est pas démentie un seul instant. Dans la prison, il manifestait continuellement le regret de n'avoir pas tué un plus grand nombre de personnes. Avant-hier encore, il avait préparé des moyens d'évasion; il était parvenu à limer com-

plètement ses fers, et il était convenu avec quelques uns de ses amis du dehors qu'ils simuleraient une rixe dans une rue voisine de sa prison, afin que les militaires du corps-de-garde de celle-ci y accourussent, et qu'àinsi il pût s'échapper; mais heureusement ce complot fut découvert.

"Juan Martin a fait le trajet de la prison au lieu d'exécution à pied en maudissant sans cesse ceux qu'il appelait ses ennemis. Toutes les exhortations de l'ecclésiastique qui l'accompagnait ont été inutiles, et il est mort dans l'impénitence finale."—*Gazette des Tribunaux.*

Incroyable hasard.—Le *Lyoll français* raconte un fait de mer des plus extraordinaires. C'est la rencontre en mer de deux navires à des époques différentes, dans des circonstances parfaitement identiques.

Ce fait est extrait d'une lettre de la Nouvelle-Orléans, du 10 décembre, où se trouve ce qui suit. Le navire *Queen-Victoria*, arrivé hier dans notre port, dans le court passage de neuf jours, de New-York, rapporte que le 31 novembre, pendant qu'il était dans le golfe du Mexique, il éprouva un coup de temps épouvantable et fut obligé de mettre à la cape pendant douze heures.

Le 6 décembre, il passa le navire le *Charles* échoué sur le Rock-Briéden, près de Isaac. Le *Louis XIV* était à son côté, prenant à son bord l'équipage du naufragé; ceci est vraiment une singulière rencontre. Tout le monde se souvient de l'excitation qui eut lieu dans notre ville dans l'été de 1811; cette émotion fut causée par la supposition que l'équipage et les passagers du *Charles* avaient tous été massacrés par des pirates.

On se rappelle des taches de sang sur le pont, les habillements de femme déchirés et trouvés dans la cale, l'arrestation du corsaire, du patron avec son pavillon noir, etc., et toutes les circonstances qui firent croire au public qu'un acte de piraterie avait été commis sur nos côtes.

Chacun sans doute se souvient que la triste impression causée par cet événement ne fut détruite que par la nouvelle de l'arrivée positive au Havre de l'équipage et des passagers, qui n'avaient été ni massacrés ni noyés, mais au contraire tous sains et saufs, et qui avaient été sauvés au moment où le *Charles* coulait bas, par le *Louis XIV*. Maintenant, la singularité du fait est que, le 4 décembre courant, l'équipage et les passagers du *Charles* furent tous sauvés du naufrage par le même navire le *Louis XIV*.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Il y a un an, M. Donné a lu, et nous avons analysé, un Mémoire relatif à la constitution du sang et aux effets de l'injection du lait dans les vaisseaux. Faut-il admettre, dit le rapporteur, que ces agrégats, c'est-à-dire l'association des globules du lait, se réunissent dans la rate, y passent à l'état de globules blancs, et que ceux-ci produisent à leur tour les globules rouges? faut-il accepter cette assimilation complète entre les globules du chyle et ceux du lait? ce sont là des questions sur lesquelles l'Académie approuvera la réserve de sa commission. Quant à la théorie physiologique de l'auteur, elle lui en laisse la responsabilité. Néanmoins, M. Dumas déclare que les faits observés méritent l'approbation et les encouragements de l'Académie.

—M. Andral et Gavaret, frappés de cette circonstance que le savant professeur de Gießen avait réussi à précipiter l'albumine sous forme de globules, en ajoutant une suffisante quantité d'eau à du sérum rendu neutre par un acide, ont répété en 1841, l'expérience de M. Leibig, et ne furent pas peu surpris de constater que les corps plus ou moins arrondis, qu'ils développaient au sein du sérum du sang, n'étaient autres que les premiers rudiments du végétal de la fermentation. Ces messieurs ont ensuite retrouvés ce même végétal, d'abord dans le blanc d'œuf, puis dans diverses sérosités produites par la maladie, et enfin dans la partie séreuse du pus; de telle sorte que, quel que soit le liquide albumineux auquel on enlève son alcalinité par un acide, on y développe le végétal de la fermentation, lequel varie de formes suivant le liquide.

—M. Gruby a soumis à l'Académie du sang provenant d'un chien, et offrant, à l'aide d'un grossissement de 200 fois, des filaires en nombre considérable. Globulins, végétal ou infusoire, optez: l'homme n'est que cela... Quant aux filaires, le dernier fascicule de médecine comparée de M. Rayer renferme une liste nombreuse et variée d'helminthes de toutes sortes dont les animaux et l'homme semblent receler le germe.

M. Thomas Bowles, fabricant de pianos, offre maintenant en vente deux magnifiques pianos de sa facture. Ils sont d'une grande puissance, et au dire de musiciens, leur timbre est égal à celui des plus beaux instruments de ce genre qui viennent d'Europe. Suivant que l'on veut obtenir un son plus fort, plus doux ou plus prolongé, l'on met le pied sur une des pédales déterminées. Tous les pianos faits par M. Bowles ont obtenu un succès sans égal dans ce pays, et personne n'a encore fait une plainte contre eux. Tout le monde connaît maintenant l'avantage qu'offre les pianos bien conditionnés fabriqués dans ce pays sur ceux d'Angleterre, pour la raison bien simple que la différence de température est trop grande entre les deux pays, et que malgré tout le soin que l'on peut prendre en Angleterre à faire sécher le bois, il ne peut jamais parvenir à une dessiccation parfaite, à cause de l'humidité constante de l'atmosphère. L'on doit d'autant plus encourager les pianos de M. Bowles que c'est une industrie du pays, et qu'ils offrent un avantage réel sur ceux d'Europe. (Voir l'annonce).

Hardes faites.

A VENDRE

UNE valise de surtoiles pour hommes, de la mode de Londres; une valise d'habits de toilette, etc., importées exprès l'autonne dernier pour le débit de ce printemps; pour de l'argent comptant, à l'atelier de vêtements de BROWN, où l'on trouve constamment un assortiment général de hardes faites, garanties, à des prix presque égaux à ceux des hardes de seconde main.

Québec, 13 avril, 1843.

Grand Marché.

A VENDRE, pour faire place aux marchandises d'été, un assortiment considérable de vêtements d'hommes et d'enfants, garantis aussi bien faits que ceux de commande, à des prix réduits, pour argent comptant.

Ouvrages de tailleur de tous genres exécutés à des prix réduits.

C. T. BROWN,
Rue Basile, Haute-ville

Québec, 13 avril.

Banqueroute.

Province du Canada, } No. 33
District des Trois-Rivières. }

Vu que Pierre Benjamin Dumoulin, écuyer, de la ville des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, et résidant, ou des commissaires des banqueroutiers, en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, nommés pour les fins d'une ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulé, "ordonnance concernant les banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," a émané un warrant sous son sceau et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de LOUIS CÔTÉ, commerçant en bois, de

la paroisse de Saint-François, dans le Comté d'Yamaska, dans le district des Trois-Rivières.

Avis est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit Louis Côté, ou à lui le dit Louis Côté pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit Louis Côté, sont prohibés par la loi.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit Louis Côté pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ces biens, sera tenue JEUDI le 2ème jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin, au Bureau du dit commissaire, situé en la dite ville des Trois-Rivières, en la rue Saint-Joseph.

H. LOR.
Messager pour les banqueroutes.
Trois-Rivières, 30. Avril 1843.

Banqueroutes.

DISTRICT DE QUEBEC.

Assemblées des créanciers pour prouver leurs créances et choisir des syndics, au bureau de R. H. Gaudin, écuyer, commissaire des banqueroutes, en la Basse-Ville de Québec, rue Saint-Pierre.

MERCREDI, le 19 AVRIL, à 11 heures; assemblée des créanciers de John Johnston, de New Richmond, pour prouver leur créance et choisir leurs syndics.

VENDREDI, le 21 AVRIL, à 11 heures; assemblée des créanciers de F. X. Robitaille, marchand, de la Folle-aux-Trembles, pour prouver leur créance et choisir leurs syndics.

Ventes judiciaires

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge excepté dans le cas de Vendition Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du schérif avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'ordre [writ].

District de Québec.

Jean Dionne, contre Antoine Bélanger.—2 arpents de terre de front sur 30 de profondeur, situés en la paroisse de Saint-André, bornés au sud-ouest à X. Caron, et au nord-est par A. Landry, avec les bâtisses dessus construites. A la porte de l'église de Saint-André, le 25 d'avril, à 10 heures du matin.

James Clearhine, et autres, contre Thomas Darbyson.—Une terre située en la paroisse Saint-Ambroise, de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, bornée d'un côté à l'est au lot n° 12, et à l'ouest au lot n° dix. 2. Un lot de terre situé en la paroisse de Charlesbourg, de 2 arpents de front sur 20 de profondeur; borné en devant par B. Bélanger, au sud-est par A. F. Belard, avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. 3. Une terre située au même lieu, d'un arpent et demi de front sur 20 de profondeur; bornée en devant par les terres de Mont Plaisir, d'un côté au lot ci-dessus mentionné. 4. Un autre lot situé au même lieu, d'un arpent et demi de front sur 20 de profondeur; borné en devant par la rivière, d'un côté au nord-est par Jos. Martel. Pour être vendus comme suit: lot n° 1. à la porte de l'église de Saint-Ambroise, le 25 d'avril à dix heures du matin; et lots n° 2, 3, 4, à la porte de l'église de Charlesbourg, le 25 d'avril, à dix heures du matin.

Toussaint Vézeau, contre le Rév. Francis-James Lundy.—1. La moitié nord-est d'un lot de terre situé à l'endroit appelé Richmond Square, dans le faubourg Saint-Louis de la cité de Québec, contenant 77 pieds 6 pouces de front sur une profondeur de 180 pieds; borné en devant ou vers le sud par la rue Lewis. 2. Un lot de terre, situé en la haute ville de Québec, de 40 pieds de front sur 60 de profondeur sur le côté nord-est, le long du lot de terre de Jacques Rinfret dit Malouin, avec une maison dessus construite et toutes les dépendances. 3. Un lot de terre situé en la haute ville de Québec, sur le Cap Diamant, de 37 pieds de front sur la rue Saint-François, sur 80 pieds de profondeur, avec maison et hangar en pierre dessus bâtis, et toutes les dépendances. 4. Un lot de terre, situé en la paroisse de Saint-Jean-Christostôme, dans la concession appelée North Bellair, contenant une superficie de 259 arpents; borné en devant au sud par le chemin public qui divise la dite concession de celle appelée South Bellair. Pour être vendus, comme suit: lot n° 1. 2. 3. au bureau du schérif, le 29 mai prochain, à 10 du et lot n° 4. à la porte de l'église de Saint-Jean-Christostôme, le 30 de mai prochain, à 10 heures du matin.

Charles-Euzèbe Casgrain, contre Ed. Bonenfant et un autre.—Un terrain situé en la paroisse de la Rivière-Ouelle, de 2 perches de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre par le sud à la rivière, courant au nord jusqu'à la cime du premier coteau; borné au sud-ouest à O. Gagnon, et par le nord-est à C. E. Casgrain, avec bâtisses dessus construites. A la porte de l'église de la Rivière Ouelle, le 2 de mai à 10 heures du matin.

Pierre-Thomas Casgrain, et un autre, contre C. E. Casgrain, et un autre.—Une terre située au premier rang des concessions de la seigneurie de La Boutillerie, en la paroisse de la Rivière Ouelle, de 6 perches et 6 pieds de front, depuis le fleuve Saint-Laurent, courant à peu près jusqu'à l'endroit appelé le Petit Côteau, et de la 9 perches et demie de front jusqu'à la rivière appelée Rivière Ouelle; bornée au sud-ouest en partie par O. Gagnon, au nord-est par B. Gagnon. A la porte de l'église de la Rivière-Ouelle, le 2 de mai à 10 heures du matin.

Joseph Couture, contre Michel Paquet dit Lavallée.—1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph, seigneurie Fleury, concession Saint-Antoine, au 1er rang, contenant environ 3 arpents de front sur 30 de profondeur borné en devant par le grand chemin, d'un côté au sud-est à Narcisse Perron, circonstances et dépendances. 2. Un autre lot de terre situé en la même paroisse au second rang contenant environ 3 arpents de front sur 30 de profondeur, borné en devant par le grand chemin d'un côté au nord-ouest à Louis Isidore dit Provençal, avec une maison une grange et une étalle dessus érigées, circonstance et dépendances. 3. Un lot de terre situé au même lieu, village Marie, contenant environ 3 arpents de front sur 30 de profondeur, borné en devant par le grand chemin, d'un côté au sud-ouest à Paul-Laurent Poirier. 4. La moitié sud est du lot no. 13 dans le 2e rang du township de Broughton, contenant une superficie de 100 acres, circonstances et dépendances. Pour être vendus, comme suit: lots no. 1, 2, et 3, à la porte de l'église de la paroisse Saint-Joseph, le 23 de mai, à 10 heures du matin; et lot no. 4, au bureau du schérif, le 22 de mai, à 10 heures du matin.

Narcisse-Fortuna Belleau, contre Pierre Déry.—Tout le trait carré, comprenant 1 arpent et un quart en superficie, d'une terre située à Charlesbourg, au lieu appelé le Bourg-Royal, borné par devant au sud à Joseph Déry. 2. Tout le trait carré, comprenant 1 arpent en superficie, d'une terre située en la même paroisse et même lieu, borné au sud au point milieu, et par derrière au nord au point milieu. 3. 13 arpents et 2 perches en superficie, borné par devant au sud au chemin de Roi, par derrière au point-milieu. 4. Huit arpents en superficie, situés au Bourg-Royal, borné par devant au sud au point-milieu. 5. Un lot de terre situé à Charlesbourg, au Bourg-Royal, de 4 perches et demie de front par le bout du sud et allant en rétrécissant jusqu'à une perche de largeur vers le bout du nord sur 5 arpents de profondeur borné par devant au chemin royal, d'un côté au nord-est à Thérèse Déry. 6. Un emplacement situé à Saint-Roch de Québec, rue de la Reine, de 40 pieds carré, borné par devant à la dite rue de la Reine, d'un côté vers le nord-est à la rue Anne. Pour être vendus comme suit: lots no. 1, 2, 3, 4, 5, à la porte de l'église de Charlesbourg, le 25 de mai à 10 heures du matin, et lot no. 6, à la porte de l'église de Saint-Roch de Québec, le 27 de mai, à dix heures du matin.

MONS. THEOPHILE HAMEL, ARTISTE,

DEVANT partir prochainement pour l'Italie, à l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé qui désireraient lui faire faire quelques tableaux d'Eglise, ou autres, durant son séjour en Europe, qu'il se chargera de la commande de tel sujet qu'ils pourrissent désirer, à un prix modéré, le paiement de ces tableaux devant être fait à la livraison qui se fera dans deux ans. Québec, 17 avril, 1843.

CHAPEAUX DE DAMES LA CHINOISE DE COULEUR.

Le soussigné vient de recevoir par la voie de New-York une caisse de Chapeaux de dames, de la dernière mode, de Londres; et une quantité de Tresses pour réparer les chapeaux.

C. T. BROWN,

A l'Encolure des rues Buade et du Fort. Québec, 13 avril, 1843.

Thomas Bowles,

FABRICANT DE PIANOS,

Numéro 7, rue St. Stanislas, Haute-ville,

Invite respectueusement les amateurs de musique et le public généralement à venir voir deux superbes Pianos, d'un beau timbre, qu'il offre maintenant à l'examen.

T. B. convaincu des préjugés qui existent contre les Pianos de fabrique canadienne, n'a rien épargné pour les détruire dans la confection de ses instruments qui donneront satisfaction entière à l'acquéreur, en même temps qu'ils réfléchiront de leur crédit sur lui-même; en les soumettant à un examen privé il se flatte que les préjugés (exceptés ceux qui le seraient par des motifs d'intérêt personnel) conviendront qu'ils sont égaux, par le timbre et par leur travail fini, à aucun qui ait été importé, et probablement mieux adaptés à notre climat.

Parmi les avantages qu'offre la fabrique domestique on ne devrait pas oublier ceux qui voient: des matériaux propres aux différentes saisons; l'exemption de l'humidité des navires pendant le transport; un discount de 15 à 25 pour cent dans les prix; et la garantie individuelle du fabricant.

Québec, 15 avril, 1843.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA.

Québec, 15 avril 1843.

Avis est par le présent donné que l'élection annuelle des Directeurs de la Compagnie d'Assurance du Canada, contre le Feu, aura lieu au Bureau de la Compagnie, LUNDI, le 1er MAI prochain; le Ballotage finira à deux heures de l'après-midi.

Par ordre,

DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

SOCIÉTÉ FORMÉE.

Les soussignés étant entrés en société de ce jour, préviennent leur clientèle, qu'à l'avenir on pourra requérir leur services en s'adressant à la demeure de l'un ou de l'autre.

DR. PARENT, Rue Saint-George, no. 5.
DR. NAULT, Rue Saint-François, no. 7.
Québec, 1 avril, 1843.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA

Québec, 1er avril, 1843.

Avis est par le présent donné qu'il a été résolu par les Président et Directeurs de la Compagnie d'Assurance du Canada que, sur les profits pour les six mois terminés le 31 Mars dernier, un Dividende de cinq pour cent, sur le montant du Capital versé, soit déclaré payable aux Actionnaires, au bureau de la Compagnie, le et après le 15ème jour d'avril courant, et qu'une somme additionnelle, égale à dix pour cent, soit retenue et placée au crédit du "Fonds de Réserve," (Safety fund) de la Compagnie.

Par ordre,

DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

NOUVELLE EDITION

DU

Plain-chant.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer aux Messieurs du Clergé, et aux membres de l'Eglise catholique en général, qu'il a maintenant en vente, à son magasin de librairie, n° 19, rue la Montagne, des exemplaires de l'ouvrage ci-dessus, reliés d'une manière solide, à l'usage des chœurs, etc.; et qu'ayant à côté à son établissement un atelier de relieurs, il pourra en faire relire des exemplaires au goût des acheteurs, avec expédition et à des prix modérés.

Wm. NEILSON.

Québec, 25 mars 1843

Prospectus.

RECUEIL DE MUSIQUE SACRÉE;

Consistant en Messes, Hymnes, Psaumes, Cantiques, etc., en usage dans la Cathédrale catholique de Québec; avec accompagnement d'Orgue ou de Piano, le tout compilé et arrangé par T. F. MOLT, Organiste de la dite Cathédrale.

Il sortira de cet ouvrage un numéro de 8 pages par semaine imprimé sur une feuille deny, de manière que l'année formera un volume de 416 pages, y compris l'index et le titre.

Chaque numéro contiendra un ou deux cantiques et une ou deux hymnes avec telle portion des diverses Messes ou Vêpres que l'espace permettra, et on s'attend que les séries de deux années comprendront toute la musique en usage dans la Cathédrale de Québec, tant en plain-chant qu'autrement.

Pour la commodité des individus, aussi bien que des chœurs plus ou moins nombreux, le recueil contiendra, outre des Solos, des Duos, des Trios, et des Quatuors, quelques-uns pour des voix d'hommes, d'autres pour voix de femmes, d'autres encore pour des voix mêlées.

La souscription par an est de quatre piastres, outre les frais de poste, payable par quartiers, d'avance. Il ne sera pas reçu de souscription pour moins de six mois.

Le premier numéro sortira dans la première semaine du mois de juin prochain, à laquelle époque le premier paiement sera dû.

Des propositions pour l'insertion de morceaux de choix et de goût des souscripteurs recevront l'attention qu'elles mériteront.

Toutes communications adressées à M. MOLT par rapport à cette publication, doivent être franches de port. Les personnes qui voudraient bien se constituer agents pour cette publication dans leurs endroits respectifs sont priées de vouloir bien informer M. MOLT.

Québec, le 29 mars 1843.

Cartes de visite

Impriées sur des caractères mobiles et planches de cuivre. On reçoit à ce Bureau des ordres pour l'impression des Cartes ci-dessus exécutées avec netteté et promptitude à des prix modérés.

AUGUSTIN COTE & Cie.

ATTENTION.

On publie moyennant la somme de 48rr schellings et demi par année, les annonces de la catégorie des adresses d'affaires qui n'exceedent pas quatre lignes.

PIERRE ALLARD, faiseur de biscuit, rue du Roi, faubourg Saint-Roch, a constamment en maintes sortes de biscuits; est maintenant prêt à cuire du biscuit pour les matelots, à bas prix au quintal. Briques des Trois-Rivières à vendre. 11 mars, 1843.

J. O. VALLIERE, Manufacturier de chaises, Meubles et Varnis Copal; No. 222, Rue St. Vallier près du Parc.

LUTHIER.

JOSEPH LYONNAIS, luthier, paroisse Saint-Roch, No. 34, rue des prairies. Québec, 1 février 1843.

MAITRE MACON.

GODEFROY ST. CYRE, maître mason, au numéro 204, rue St. Vallier. 13 décembre.

PÂTISSIER-CONFISEUR.

OLIVIER PELLISSON, pâtissier, au numéro 15 rue du Palais, Haute-ville. 17 décembre, 1842.

MARCHAND-TAILLEUR.

B. MILLER, marchand-tailleur, au numéro 100, rue des Fossés, Saint-Roch. 17 décembre, 1842.

MEUBLIER-EBENISTE.

GEORGE BIGAQUETTE, meublier-ébéniste, numéro 22 et 23, rue Saint-Valier, Saint-Roch. 17 décembre, 1842.

ETUDE DE NOTAIRE.

CHARLES CING-MARS, notaire, au numéro 3 rue Saint-Jean, Haute-ville. 17 décembre, 1842.

FONDERIE.

P. PARROTT, fondeur en plomb, cuivre, etc., au numéro 113, rue Sault-au-matlot, Basse-ville. 17 décembre, 1842.

ETUDE DE NOTAIRE.

A. A. PARENT, junior, tient son Etude de Notaire au bureau de A. A. Parent, senior, rue Saint-Joseph, Haute-ville. 8 décembre.

GEORGE HALL, épicière, au numéro 71, rue Saint-Jean, Haute-ville, Québec. 6 décembre.

BUREAU DE NOTAIRE.

Ed. G. CANNON, notaire, tient son bureau au numéro 62, rue St-Louis, Haute-ville. 1er décembre.

CARROSSIER.

Ed. GINGRAS, carrossier, au numéro 2, rue Ste-Ursule. 1er décembre.

ETUDE DE NOTAIRE

JOSEPH LAURIN, notaire public, quai Napoléon. 6 décembre.

PELLETIERES.

F. E. GARANT, manchonnier, tient son atelier au numéro 8, rue St-Jean. 1er décembre.

CHAPELLIER ET PELLETIER.

J. B. CORRIVEAU, chapelier et pelletier, au numéro 15, rue La Montagne. 1er décembre.

BRASSERIE de Saint-Roch,

rue St. Charles.

LES soussignés donnent avis par le présent, que depuis leur acquisition de ce vaste et précieux établissement, si bien connu, ils se sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont introduit toutes les améliorations modernes qui ont porté l'art du brasseur à un si haut degré de perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps livrer de la bière égale siuon supérieure à toute autre dans la province. Ils sont maintenant prêts à livrer de

L'AILLE PALE ET DE LA BIÈRE DE TABLE, et ils auront aussi peu DU PORTER ET DE LA ILLE DE BURTON. Ils sollicitent respectueusement une part du patronage public.

(Signé,) THOS. W. LLOYD, PAUL LEPPER.

24 décembre, 1842.

Livre bleu.

RELIEURE.

FRANCOIS MARCEAU, RELIEUR,

Faubourg St. Jean, no. 104, rue St-Olivier.

Informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt d'exécuter toutes RELIEURE DE LIVRE, dans tout style, suivant les ordres, et aussi promptement que possible. Il espère que par son assiduité, son attention et la modicité de ses prix, s'assurer une part du patronage public.

POELES DU CANADA.

A VENDRE à la fonderie de Hope, au pied de la côte, rue de la Canoterie, à Québec:

Poêles brevetés doubles, dont les fournaux égalent en longueur les poêles mêmes, de sorte que Le fourneau d'un poêle de 3 pieds aura 36 pouces de long, Do do 22 do 30 do do Do do 27 do 27 do do

La différence de construction par laquelle on obtient cet avantage n'empêche pas que le poêle ne tire aussi bien, tandis qu'il est décidément plus beau.

Aussi,

Un poêle de cuisine qui réunit les avantages du poêle du Canada ordinaire et des meilleurs poêles de cuisine américains, et qu'on peut vendre à très bas prix, avec les ustensiles complets.

Aussi,

Une plaque de division brevetée, qui peut s'adapter à tout poêle double. Au moyen de cette plaque, un poêle ordinaire peut être converti en un excellent poêle de cuisine avec trois ou quatre trous pour des ustensiles de fer-blanc, et conserver le même fourneau qu'avant. 1er décembre.

Aux Instituteurs DE LA COMPAGNIE,

Et autres.

Les soussignés offrent en vente, à des prix modérés, LES LIVRES SUIVANTS:

5000 exemplaires du Catéchisme de Québec (Graud et Felt) approuvé de Mgr. de Québec;

1000 exemplaires de l'Alphabet;

1500 exemplaires de la grammaire de L'Honond;

1200 exemplaires de la grammaire de Lequin;

2000 exemplaires du Vocabulaire Anglais et Français par Perrin;

1500 exemplaires de l'Alphabet Anglais. SOUS PRESSE, (et bientôt prêts à vendre):

3000 exemplaires des Instructions Chrétiennes pour les Jeunes Gens. AUSSI

Papier, encre, plume, et toutes sortes d'articles d'usage dans les écoles, A PRIX REDUITS.

W. COWAN et FILS, 11, rue St. Jean, Haute-ville. 20 décembre.

Le lady's Wreath, ET YOUNG LADIE'S MAGAZINE,

est le titre d'un nouvel ouvrage, PUBLIE CHAQUE MOIS A PHILADELPHIE, AU très bas prix d'une piastre par année.

Le but de cet ouvrage est de fournir, à bas prix, un magasin, qui sous le rapport du mérite littéraire et de l'ouvrage mécanique égalera les meilleurs magazines à trois piastres. Chaque numéro contiendra au moins quatre-vingt huit pages (80) de matière à lire, entièrement originale, provenant de la plume des écrivains mâles et femelles les plus distingués du jour. Une ou deux superbes gravures sur acier, seront données dans chaque numéro, et aussi, une série de belles gravures enjolivées et richement coloriées, que l'on prépare maintenant, décemment les plus belles séries d'embellissements qui aient jamais été publiées dans aucun magazine. Une ou plusieurs pages de musique nouvelle ou populaire seront données chaque numéro. Il sera imprimé avec du caractère neuf, fondé expressément pour ce but et sur papier blanc fin. L'ouvrage est déjà rendu à son troisième numéro, et jusqu'à présent le résultat a prouvé que le désir de publier un magazine d'un mérite littéraire supérieur et d'un fini élégant au bas prix d'une piastre par année devait être suivi d'un succès complet.

Notre liste de souscription est actuellement double de celle d'aucun magazine des Dames à une piastre, et des centaines sont ajoutées chaque semaine.

On vient de s'assurer l'aide de nouveaux contributeurs d'un talent connu et reconnu, et les pubicuteurs sont déterminés à n'épargner aucune peine ou dépense pour rendre l'ouvrage digne du patronage du public de toute manière.

SOCIÉTÉ POUR SOUSCRIRE ET PREMIUMS. Pour l'avantage des voisins, et pour faciliter les remises, nous enverrons lorsqu'on aura remis franc de port. 7 copies de "the Wreath," un an, pour..... £1 5 0

4 do do et aucun magazine à trois piastres. 1 5 0

5 do do et aucun journal de la semaine de Philadelphie..... 1 5 0

15 copies de do..... 2 10 0

10 do do et aucun magazine à trois piastres. 2 10 0

10 do do et de vie de Washington, en Nos. par Spark..... 2 10 0

10 copies de do et romans de Scott..... 2 10 0

10 do do et ouvrages de (Box) Dicken..... 2 10 0

20 do do et n'importe quel ouvrage ci-dessus dénommé..... 3 15 0

Adressez chez DREW & SCAMMEL, Publiateurs. 67 South third St. Philadelphie.

Les Editeurs qui donneront quelques insertions à l'annonce ci-dessus, et qui enverront les numéros la contenant marqués avec de l'encre, aux pubicuteurs, recevront l'ouvrage pour un an.

Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente quelques copies de

LA CUISINIÈRE Canadienne,

contenant tout ce qui est nécessaire de savoir dans un ménage, pour préparer les diverses soupes grasses et maigres, ainsi que les mets de toute espèce, et PATISSERIES en général, &c. — Prix 2s. 6d.

Ils ont aussi sous presse, et mettront en vente sous quelques jours

Le Secrétaire FRANCAIS,

contenant une variété de Formules de Lettres choisies sur divers sujets. T. CARY & Co. Québec, 4 mars, 1843.

VENANT D'ETRE RECUS PAR LE SOUSSIGNE'

FUSSES à patente et de sûreté pour le minage sous l'eau, Métal britannique et lampes de fer-blanc, Poêles d'Allemagne élégantes, Poêles de cuisine, de Québec, de Montréal et d'Amérique.

Poêles simples et doubles des Trois-Rivières et d'Ecosse, Fer en barres, acier, peintures, huiles, Quinquinaillerie et coutellerie, etc. Le tout à des prix réduits.

HENRY S. SCOTT, Marché de la Haute-ville.

AVIS. Conditions de l'Abonnement au Journal de Québec:

POUR SIX MOIS, DEUX PIASTRES; UN AN, QUATRE PIASTRES. Les abonnements datent des premiers de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, et payer leurs arrérages, sans quoi ils seront censés continuer un autre semestre.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7 deniers et demi cent.

Pour dix lignes et au-dessus de six, 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d. Au-dessus de dix lignes 4d. par ligne. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées usqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC. Le soussigné offre à vendre, à des prix réduits, 3000 paires de souliers de caoutchouc. C. COLFER.